

CONSULTATION PUBLIQUE N° 2026-06

Observations de la FNCCR sur la consultation de la CRE du 16 avril 2026 relative aux signaux tarifaires des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les consommateurs en BT souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA ou en haute tension en ZNI

Propos introductifs

En préambule, la FNCCR rappelle qu'elle exprime le point de vue de ses membres exerçant les compétences d'autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) d'électricité ou ayant la nature d'entreprises publiques ou coopératives de distribution d'électricité (dites Entreprises Locales de Distribution - ELD).

La FNCCR a déjà eu l'occasion (cf. consultation n°2022-08 du 22 septembre 2022 relative aux évolutions de la méthode de construction des TRVE) de se prononcer pour un renforcement de l'attractivité de l'option HP/HC, ainsi qu'à toutes autres évolutions qui pourraient inciter les consommateurs et clients bénéficiant d'offres aux TRVE à mieux consommer en fonction des contraintes du système mais elle a souligné le fait qu'il convenait de prendre en compte la situation des consommateurs les plus vulnérables, qui ne disposent pas nécessairement de la faculté de reporter leurs consommations.

Question 1 Etes-vous d'accord avec les constats présentés par la CRE à propos des besoins du système électrique, de l'inadéquation de certains tarifs historiques avec ces besoins et du problème de lisibilité qu'ils peuvent causer ?

La FNCCR est en accord avec certains points présentés par la CRE sur le besoin d'équilibre des systèmes électriques insulaires et la nécessité de valoriser au mieux la production électrique issue des renouvelables moins chère pour le système.

La FNCCR est ainsi favorable à ce que les clients du haut portefeuille puissent aussi prendre part aux enjeux de bascule des consommations à des horaires plus favorables pour le système.

En effet, les tarifs tels qu'ils existent dans les ZNI (réduit entre 22h et 6h) n'ont plus vraiment de sens. S'ils permettent toujours de transférer une partie des consommations qui peuvent être différées en soirée, afin de réduire les pics en journée, ils ne tiennent pas compte de la nécessité de la consommation du PV en journée aux pics de production, et en particulier le week-end, quand la consommation est faible.

Question 2 Etes-vous favorable à la suppression de l'option historique base des TRVE « Bleus + » et au maintien de l'option historique HPHC de ces TRVE en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion ?

Les tarifs doivent être adaptés aux réalités locales propres à chaque territoire ainsi qu'à la structure du mix énergétique. Leur évolution ne doit pas pénaliser les usagers, mais au contraire contribuer à une baisse de la facture globale, notamment en permettant la consommation prioritaire des énergies fatales, et les moins coûteuses.

Le TRVE « Bleu+ » correspond à une catégorie spécifique de clients résidentiels ou petits professionnels, la suppression de l'option historique Base des TRVE « Bleu+ » réduit les

possibilités de choix tarifaire pour les consommateurs concernés, alors même que tous ne disposent pas des mêmes capacités d'adaptation de leurs usages électriques. Pour certains profils dont la consommation est principalement diurne, l'option HPHC peut s'avérer moins avantageuse.

Les structures tarifaires peuvent être ajustées afin de mieux refléter :

- Les pointes de consommation locales ;
- Les contraintes du réseau insulaire ;
- La saisonnalité climatique ;
- Et la disponibilité des moyens de production.

Les périodes les plus favorables pour consommer ne correspondent pas nécessairement aux heures creuses historiques nocturnes. Avec le développement du solaire photovoltaïque, certaines heures de journée deviennent parfois plus pertinentes économiquement et techniquement.

Il faudrait donc plutôt penser heures « utiles ».

La FNCCR est favorable au maintien de l'option historique HPHC sur le tarif « Bleu + » mais s'interroge sur l'intérêt de déplacer les HC nocturnes en HC diurnes pour favoriser à nouveau un coût du système électrique plus faible.

Question 3 Etes-vous favorable au rééquilibrage de la part abonnement et du prix du kWh de l'option historique HPHC des TRVE « Bleus + » afin d'inciter à la sobriété à facture moyenne inchangée ?

Il faut pouvoir garantir que l'impact sera faible sur les usagers. Il serait intéressant de permettre une tarification progressive qui tient compte de la surconsommation sans pénaliser les ménages les moins fortunés (équipement moins économique), en augmentant les abonnements de forte puissance et les tarifs du kWh au-delà d'un certain volume

L'idée serait de s'assurer que cela ne va pas pénaliser les foyers qui sont en situation de précarité et qui ne sont pas bien équipés pour optimiser leur consommation, et qu'au contraire cela ne sera pas une mesure qui sera davantage favorable aux gros consommateurs. Ensuite, si le prix du Kwh diminue au profit de la part fixe qu'est l'abonnement, la différence HP et HC sera -t-elle toujours un levier incitatif ?

Cette question est d'autant plus sensible sur les territoires ultramarins que :

- Les situations de précarité énergétique sont plus fréquentes ;
- Les logements sont parfois peu performants thermiquement ;
- Les possibilités d'investissement dans des équipements efficaces restent inégales ;
- Et les capacités de pilotage de la consommation demeurent variables selon les ménages.

L'effet réel de cette mesure sur la sobriété dépendra :

- De l'ampleur de la hausse de l'abonnement ;
- Du maintien d'un signal-prix suffisamment lisible sur les consommations ;
- De la protection des consommateurs les plus vulnérables ;
- De l'adaptation des mécanismes tarifaires aux réalités énergétiques des ZNI ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement à la conduite du changement pour les titulaires des différents contrats.

Pour la cible des bâtiments tertiaires publics, ACTEE et la FNCCR peuvent être relai.

Question 4 Etes-vous favorable à la suppression à terme des options historiques des TRVE « Jaunes » et « Verts » en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion ?

La FNCCR est favorable à une simplification et à une meilleure lisibilité des tarifs de vente aux usagers. Cette proposition interagit avec des objectifs de politique publique :

- Intégration des énergies renouvelables locales ;
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles ;
- Sécurisation de l'approvisionnement électrique ;
- Et maîtrise de la facture pour les usagers.

Elle peut être comprise comme une modernisation nécessaire et une simplification du cadre tarifaire, mais elle doit être accompagnée de mesures d'accompagnement et d'une vigilance particulière sur :

- La transition des clients concernés ;
- La lisibilité des nouveaux signaux tarifaires ;
- Et l'impact différencié selon les profils économiques et territoriaux.

Question 5 Etes-vous favorable à l'introduction de versions dans les tarifs « Verts » transition énergétique en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion ?

La FNCCR est favorable à l'introduction de version TE dans les tarifs « Verts ». Cependant, tous les acteurs ne disposent pas des mêmes capacités pour adapter leur consommation. Si les industriels présentent une forte capacité d'optimisation, les petites structures et collectivités ont une marge de manœuvre limitée.

Cela demande une forte pédagogie sur la question.

En effet, les collectivités concentrent une part importante de la consommation électrique publique à travers :

- L'éclairage public ;
- Les bâtiments administratifs et scolaires ;
- Les équipements sportifs et culturels ;
- Les stations de pompage et réseaux d'eau potable ;
- Les infrastructures de traitement des déchets et d'assainissement.

Cette consommation est majoritairement incompressible et peu flexible à court terme ce qui limite leur capacité à répondre aux signaux tarifaires dynamiques (heures de pointe, effacement, etc.). Sans accompagnement cela peut entraîner des répercussions budgétaires pour des profils plus en contraintes sur notre territoire.

Question 6 Dans l'éventualité d'une suppression des options historiques des TRVE « Jaunes » et « Verts », êtes-vous favorable à un lissage de ces grilles pendant une période transitoire ? Dans l'éventualité d'une suppression des options historiques des TRVE « jaunes » et « verts » la FNCCR est favorable à un lissage des grilles.

Question 7 Êtes-vous favorable à la méthode et à la durée du lissage envisagées par la CRE ?

La FNCCR est favorable à la durée du lissage ainsi que la méthode.

Question 8 Partagez-vous le constat de la CRE quant à l'importance de l'accompagnement tarifaire sur les TRVE en ZNI ?

Nous partageons le constat de la CRE de poursuivre l'accompagnement tarifaire sur les TRVE en ZNI.

Question 9 Quelles modalités d'accompagnement privilégieriez-vous ?

Pour les bâtiments des collectivités territoriales, ACTEE (programme CEE porté par la FNCCR) propose une mesure d'accompagnement sur les enjeux d'efficacité énergétique qui se matérialise par :

- Financement d'audits énergétiques des bâtiments tertiaires publics dont une analyse des courbes de charges et des factures d'électricité sont obligatoirement réalisés ;
- Le financement de postes d'économe de flux (équivalent aux postes de conseiller en énergie partagée) recrutés par les collectivités territoriales et dont leur mission principale est de construire une stratégie d'efficacité énergétique pour leur collectivité.

Il en ressort qu'il apparaît primordial de renforcer l'ingénierie publique pour s'assurer des bonnes cohérences des contrats souscrits par les collectivités. Les structures mutualisatrices (syndicat d'énergie, SPL, etc) sont des relais pertinents pour accompagner et conseiller au mieux les communes et collectivités territoriales.

Question 10 Etes-vous favorable à déplacer certaines heures creuses nocturnes des consommateurs haut de portefeuille vers des heures méridiennes s'il persiste des gains résiduels à la suite de la réforme des heures creuses des consommateurs du bas de portefeuille (inf 36) ?

La FNCCR est favorable à déplacer certaines heures creuses nocturnes vers des heures méridiennes où la production photovoltaïque est d'ailleurs maximale.

La FNCCR s'interroge sur la formulation de la question qui conditionne le déplacement des heures creuses nocturnes du haut de portefeuille uniquement s'il persiste des gains résiduels. Nous considérons que l'effort de déplacement des consommateurs doit être identique entre haut et bas du portefeuille.

Question 11 Identifiez-vous des usages déplaçables en heures méridiennes pour des consommateurs de haut de portefeuille ?

Au même titre que la réponse à la consultation de la CRE sur les signaux tarifaires inférieur à 36 kVa, la FNCCR considère que peu de données sont disponibles pour évaluer le gisement de flexibilité électrique des consommations dans les ZNI.

La FNCCR réitère sa proposition de mener une étude à minima sur la cible du tertiaire public, qui pourrait être élargie à la cible du tertiaire privé avec le concours de l'ADEME notamment. Ceci afin de mieux évaluer le gisement et de construire des politiques tarifaires adaptés aux réalités du terrain.

Question 12 Avez-vous des observations ou remarques additionnelles sur l'ensemble des évolutions décrites et leur trajectoire de mise en œuvre ?

Comme mentionné plus haut, il nous apparaît opportun d'embarquer le réseau des économes de flux pour adapter les politiques tarifaires des collectivités territoriales et de proposer des temps dédiés de vulgarisation et d'accompagnement.

La FNCCR, et l'ensemble de ses adhérents et ACTEE peuvent se positionner en tant que relai sur cette cible.